Tél : 04 67 15 75 65
Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
Site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/

Comité Technique Local
du 7 mai 2021
en audioconférence

Les points à l'ordre du jour du 7 mai :

1- Approbation des procès verbaux des CTL du 28/01/21 (pour avis).
2- Création de services de gestion comptable au 01/09/21 (pour avis).
SGC Biterrois et antenne de Capestang
SGC Ouest Hérault et antenne de Lamalou
SGC Littoral
3- Création des emplois de conseillers aux décideurs locaux dans le cadre de la mise en place des SGC au 01/09/21 (pour avis).
4 - Préfiguration du SGC est Hérault : fusion des Trésoreries de Ganges et Les Matelles au 01/09/2021 (pour avis).
5 - Transferts d'emplois de catégorie A (pour avis).
6 - Relocalisation de Centre de Gestion des Retraites de Montpellier (pour information).
7 - Règlement intérieur sur les horaires variables : Résultats du vote au centre de contact (pour information).
8- Questions diverses

En Préambule et en réponse à la liminaire de Solidaires, le DDFIP a estimé qu'un bilan NRP était prématuré, mais que l'installation des Conseillers aux décideurs locaux étaient appréciée des élus et attendue. Quant à la campagne IR il s'est félicité de l'excellente organisation et n'a pas le sentiment que les services soient en difficulté.

Vos représentants FO DGFIP au cours des échanges lui signifieront qu'ils ne partagent pas son optimisme béat.

Point 1 : Approbation des PV (pour avis) :

Le PV du 28/01/21 n'a appelé aucune remarque, Vos représentants ont voté pour.
Les autres organisations syndicales ont également approuvé le document.

Point 2 : Création de services de gestion comptable au 01/09/21 (pour avis).

SGC Biterrois et antenne de Capestang

Il s'agit de la fusion des Trésoreries de Murviel les Béziers, Capestang et Béziers municipale, dont l'installation sera réalisée sur Béziers avec une antenne à Capestang.
L'administration a précisé qu'elle avait fait ses choix dans une logique de territoire.
Les trois structures sont regroupées à effectif constant pour les agents et contrôleurs.
Les emplois de cadres A de Capestang et Murviel sont repositionnés sur des fonctions de conseillers aux décideurs locaux. Le chef de service du SGC sera un IDIV HC.
Vos représentants se sont inquiétés des modalités d'encadrement des collègues sur l'antenne. Après avoir échangé avec celles et ceux qui envisagent de travailler sur une antenne, il ressort que l'accompagnement hiérarchique demeure un point d'interrogation.
FO DGFIP 34 a donc demandé quelles seraient les modalités de présence du chef de service ou de ses adjoints et leur formalisation. Le DDFIP laisse toute latitude à son chef de service pour l'organiser. Une fois de plus la responsabilité RH reste circonscrite pour ne pas engager la Direction.
Autre difficulté constatée et inquiétante pour la création du SGC, le calendrier technique reste inconnu à ce jour.

Dans la logique de l'opposition de FO au NRP, vos représentants ont voté contre la création, tout comme l'ont fait la CGT et Solidaires à la différence de la CFTC locale qui valide systématiquement tous les projets NRP.

SGC Ouest Hérault et antenne de Lamalou

NRP oblige, les trésoreries de Saint Pons et Lamalou disparaissent pour devenir un SGC dont le siège sera à Saint Pons avec une antenne à Lamalou.
Le calibrage en ETP des M21 et M22 pose souci. Il semble que l'antenne de Lamalou soit en déficit de candidatures. L'attractivité du poste de Saint Pons, excentré, d'accès difficile et limitrophe du Tarn risque de souffrir également en effectif.
Si cette figure NRP a permis d'obtenir l'assentiment des élus locaux, FO DGFIP 34 doute de la pérennité de ces structures . Elles s'inscrivent dans la logique des fermetures des Trésoreries.

SGC Littoral

Le NRP dans l'Hérault possède une vraie caractéristique, la précipitation. Tant est que la Direction finit même par constater que son calendrier prévisionnel n'est pas raisonnable.
Le SGC créé regroupera les Trésoreries de Frontignan, Sète et Agde. Sa création initialement bouclée au 1er septembre 2021 se fera en deux temps.
De facto les collègues d'Agde ne participeront pas au mouvement de mutation du 1er septembre 2021. La Direction assure que les entretiens NRP déjà réalisés et les souhaits de mutation émis à Agde seront appréhendés dans le mouvement.
En conclusion, l'Administration avec un mouvement incomplet va laisser des vacances sur divers services et les mettre en difficulté.
Vos représentants FO DGFIP 34 se sont insurgés lors du point 6 sur le CGR en dressant les risques évidents de déstabilisation généralisée des services du département.

Point 3 : Création des emplois de conseillers aux décideurs locaux dans le cadre de la mise en place des SGC au 01/09/21

Corollaire des suppressions de Trésoreries et des postes de comptables, la DGFIP crée des postes de conseillers aux décideurs locaux (CDL).

FO a demandé un premier retour sur les créations de CDL au 1er janvier 2021. Comme en préambule aux débats, le DDFIP n'a pas su ou voulu dresser un bilan à notre grand étonnement.
FO DGFIP 34 lui a rappelé qu'en matière de conseil, les collectivités étaient forcément en forte demande en début d'année sur l'élaboration des budgets, mais aussi sur le conseil fiscal avec notamment le vote des taux et qu'à l'issue du compte de gestion au 15 mars les premières analyses financières pouvait être élaborées.

De toute évidence le CDL constitue bien le leurre nécessaire à l'approbation des élus locaux pour la disparition des services publics sur leur territoire et l'acquiescement désabusé des comptables.
Notre conviction est renforcée quand on constate que selon le grade des comptables actuellement en poste se crée un poste de CDL à grade équivalent sans que pour autant il soit porté un regard sur la taille des collectivités. On retrouve ainsi positionné un Inspecteur principal pour Sète agglo et un IDIV Hors classe pour Béziers Méditerranée.

Autre source de curiosité, alors que l'an passé, les postes de CDL étaient tous proposés au niveau IDIV, cette année hors Béziers, ils sont tous proposés au grade d'inspecteur. FO a regretté ce calibrage exclusif propre à brider les promotions, l'an passé il avait permis à 3 inspecteurs d'obtenir une promotion au grade d'IDIV et à un IDIV de classe normale d'accéder au hors classe tout en restant sur le département.

Bien entendu le CV et la lettre de motivation deviennent la norme pour postuler au poste de CDL, pour la DGFIP, désormais toute réforme doit aussi impliquer l'adhésion des agents sinon …

Vos représentants FO DGFIP 34 se sont donc prononcés contre la création des postes CDL qui ne sont que des éléments du NRP ne donnant pas la possibilité de créer des promotions cette année.

Point 4 : Préfiguration du SGC est Hérault : fusion des Trésoreries de Ganges et Les Matelles au 01/09/2021

Sur ce point, vos représentants étaient appelés à voter, Ils s'y sont refusés.
Outre que cette disposition relève de la mise en place du SGC Est Hérault, raison qui pouvait les amener à voter contre, ils ont expliqué aux représentants de l'administration que depuis 10 ans, par cécité, inconséquence et ignorance feinte la DGFIP avait créé les conditions d'un pourrissement des structures comptables sur l'ensemble du territoire.

Pour illustrer leurs propos ils ont refait l'historique des 10 dernières années, véritable cas d'école et mode d'emploi pour dégrader les services publics et aujourd'hui prétendre aux élus locaux qu'il n'existe que la solution NRP.

Il y a plus de 10 ans, en laissant planer l'idée que la Trésorerie de Ganges devait fermer et après le départ à la retraite des agents installés sur la structure, l'administration a créé les conditions d'un turn-over des collègues, à tel point qu'en septembre 2015 il n'y avait plus, en dehors du comptable, d'agent titulaire sur le poste, alors que les effectifs dédiés étaient de 1 A, 1 B et 2 C.

Courant 2017 la Direction supprimait la mission de recouvrement de l'impôt au 31 décembre puis décidait en décembre 2017 de la fermeture du poste au 31 décembre 2018.
En septembre 2018 le comptable en poste, qui cherchait depuis 4 ans à se sortir de ce guêpier, réussissait non sans mal à partir. Le poste se voyait affecté un comptable intérimaire.
En octobre de la même année, le Ministre des comptes publics se rendait sur place pour annoncer le maintien de la structure, toujours sans agent…

Et la farce s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

La Trésorerie des Matelles pendant cette période a également vécu des périodes de forte instabilité, sans que les Directions successives ne s'en émeuvent. Dans les faits des agents des Matelles ont même dû se rendre à Ganges pour y exercer les missions faute d'agents.

Pour l'ensemble de ces raisons vos représentants ont bien refusé de participer à un vote qui consacrait la condamnation d'un réseau faute de moyens et de sabordage progressif.

Petit aparté : Tiens tiens et les antennes alors dans le cadre du NRP, ce sera comment...

Point 5 : Transferts d'emplois de catégorie A

Toujours à la sauce NRP, le DDFIP de l'Hérault a décidé que l'encadrement des services dotés d'effectifs importants et à forts enjeux devait être constitué d'un IDIV adjoint et 3 inspecteurs.
A ce titre un emploi de A sur le SIP Ouest Hérault sera transféré sur le SIE Ouest Hérault. En contrepartie de ce départ, un IDIV adjoint viendra renforcer le SIP.

Avec cette opération au 1er janvier 2022 l'ensemble des SIP et SIE disposera de cette structure hiérarchique.
L'administration renforce également le centre de contact de Montpellier en faisant glisser l'emploi de A du centre de contact relais.

Vos représentants FO ont voté contre.

Point 6 : Relocalisation de Centre de Gestion des Retraites de Montpellier

Dans le cadre de la démétropolisation, le Centre de Gestion des Retraites (CGR) de Montpellier est transféré à Limoges au 1er janvier 2022, soit 25 emplois à la trappe pour le département.

FO DGFIP 34 a interpellé l'administration sur sa formulation pour justifier tout « l'intérêt » pour les agents de bénéficier de la démétropolisation. L'Administration déclarant sans rire : « Cette démarche qui s'inscrit dans les orientations gouvernementales, permet de mieux prendre en compte et concilier les aspirations des agents qui souhaitent trouver de meilleures conditions de vie personnelle…. »
Nous l'ignorions, ingrats que nous sommes, mais la DGFIP restructure son réseau pour faire notre bonheur malgré nous.

Pour FO DGFIP, la démétropolisation consiste d'une part à prendre des mesures de réduction des coûts immobiliers, d'autre part à envoyer un message à destination des agents : nous ne vous augmenterons, pas vous êtes destinés à vous installer dans des régions pauvres.
Vos représentants ont dit à la Direction que cette vision est très réductrice de la vie personnelle des agents et nie toutes les diversités des situations (enfants-époux-épouse-parents-famille-profession des conjoints…).

Résultat, l'Administration n'aura trouvé qu'un volontaire. Par conséquent hors une mutation sur un autre département, la Direction doit réaffecter les agents sur d'autres services du département.

Toutefois la mission retraite se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2021, il y aura des vacances sur leurs futurs postes de septembre à janvier. Si on ajoute à minima 2 mois pour être opérationnel sur les nouvelles missions des services d'affectation, l'administration imposera un sous-effectif pendant 6 mois avec en plus une fin de gestion à assurer.

Vos représentants ont demandé expressément que le PV de cette instance précise que pour FO DGFIP 34 la suppression du CGR et le NRP à marche forcée mettent en péril la situation de nombreux services du département et l'empressement à finaliser le NRP porte atteinte aux conditions de travail des agents.

Il est évident que nous resterons particulièrement vigilants dans les mois à venir, face à ces menaces.

Point 7 : Règlement intérieur sur les horaires variables : Résultat du vote au centre de contact

Les agents du centre de contact se sont prononcés pour le positionnement des plages fixes et variables. Ce point était donné pour information.
Le taux de participation est bas puisque 27 agents ont voté et 16 n'ont pas pris part au vote.
La lassitude et le désintérêt gagnent à la DGFIP

Point 8 : Questions diverses

Le sujet sensible était bien évidemment la disparition du site de Chaptal et le relogement des collègues. Dès le lundi 10 mai par mail à l'ensemble des agents du département, la Direction se voulait transparente en communicant sur le relogement.

La solution pourrait être dans le quartier du Millénaire, la Direction ne se faisant pas avare de description dans son projet sous Ulysse 34.

Toutefois l'Administration a omis de détailler les dispositions en matière de stationnement des véhicules. A la location, il existe 30 à 40 places de parking attenantes à l'immeuble. Par comparaison, sur Chaptal aujourd'hui, il existe 108 places.
La Direction envisage bien d'en louer d'autres, toutefois dans quelle quantité ? Quand on se rappelle que le DDFIP a plusieurs reprises nous a répondu pour des sites confrontés à des difficultés de stationnement que l'employeur n'avait aucune obligation de fournir une place de stationnement.
Propos qu'il a reformulé à ce titre au cours de cette instance avec la création du SGC Ouest Hérault sur Béziers Clémenceau.

Autre inquiétude, bien des collègues actuellement sur Chaptal vont voir leur trajet domicile travail compliqué.

Dans tous les cas, ce projet ne s'inscrira pas dans la durée, entre les destructions d'emplois, restructurations (SPF entre autres) et relogements ciblés sur des sites domaniaux. FO DGFIP 34 vous avait déjà fait part de son incrédulité quand la Direction avançait vouloir construire sur le site du Millénaire des locaux de bureaux, aujourd'hui d'ailleurs il n'est plus question que de la construction d'un restaurant administratif.

FO DGFiP SECTION DE L'HÉRAULT

BULLETIN D'ADHESION
à retourner à : Section FO DGFIP 34

NOM : ----------**PRENOM** :----------

GRADE : Echelon **:** **Indice** :

AFFECTATION :----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : **le**

(signature)

➔ ***crédit d'impôt*** *sur la cotisation syndicale à hauteur de* ***66%*** *de son montant*

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎ **04.67.15.75.65**

FO DGFIP 34
fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/
site national : www.fo-dgfip.fr/